

» pocrates. En matière religieuse, comme en matière politi-  
 » que, les rois n'ont pas le droit de contraindre leurs sujets,  
 » par la force des armes, à embrasser même la plus pure  
 » des religions ou le meilleur des gouvernements. »

Voici encore quelques-unes des instructions charitables  
 adressées par Nicolas au roi des Bulgares : « Si vous n'avez pas  
 » péché en massacrant vos peuples au nom du Christ, vous  
 » vous êtes rendu coupable d'un crime énorme en persécutant  
 » un Grec qui se disait prêtre, et qui avait baptisé un grand  
 » nombre d'infidèles dans votre royaume. Il est vrai que cet  
 » homme n'était pas ecclésiastique, et que vous avez voulu  
 » le punir de sa fourberie en le condamnant à avoir le nez  
 » et les oreilles coupés, et à être chassé de vos états après  
 » son supplice; mais votre zèle dans cette circonstance n'a  
 » pas été éclairé; car cet homme faisait un grand bien en prê-  
 » chant la morale de Jésus-Christ et en donnant le baptême.  
 » Aussi je vous déclare que ceux qui ont reçu de lui ce sa-  
 » crement au nom de la sainte Trinité, sont canoniquement  
 » baptisés; car l'excellence des sacrements ne dépend pas  
 » de la vertu des ministres de la religion. Vous avez donc  
 » gravement péché en mutilant ce Grec, et vous en ferez une  
 » pénitence sévère, à moins que vous ne nous envoyiez une  
 » somme d'argent pour racheter votre faute.

» Quant aux coutumes de l'Église romaine dont vous dé-  
 » sirez être instruit, voici ce que nous observons : les jours  
 » solennels du baptême sont fixés au temps de Pâques et de  
 » la Pentecôte; mais, pour vous, qui n'êtes pas encore assu-  
 » jettis aux pratiques du christianisme, il ne doit point y avoir  
 » de temps à observer pour l'administration du sacrement

» régénérateur, et vous devez être considérés comme ceux  
 » qui sont en péril de mort.

» Vous dites que les Grecs ne vous permettent pas de com-  
 » munion sans avoir des ceintures, et qu'ils vous font un crime  
 » de prier dans l'église sans avoir les bras croisés sur la poi-  
 » trine. Ces pratiques sont indifférentes pour nous : seule-  
 » ment nous recommandons aux laïques de faire des oraisons  
 » tous les jours, à certaines heures, puisqu'il est ordonné à  
 » tous les fidèles d'implorer Jésus-Christ sans relâche. Il  
 » faut fêter le dimanche, et non pas le samedi; vous devez  
 » vous abstenir du travail les jours des fêtes de la sainte  
 » Vierge, des douze Apôtres, des Évangélistes, de saint  
 » Jean-Baptiste, de saint Étienne, premier martyr, et des  
 » saints dont la mémoire est en vénération dans vos con-  
 » trées.

» Ces jours-là, et pendant le Carême, on ne peut pas  
 » rendre la justice; et l'on doit s'abstenir de chair les jours  
 » de jeûne pendant le Carême, à la Pentecôte, à l'Assomp-  
 » tion de la Vierge, et à Noël; il faut encore jeûner les ven-  
 » dredis et la veille des grandes fêtes. Les mercredis vous  
 » pouvez manger de la chair; il n'est pas nécessaire de se  
 » priver de bains ce jour-là, ni le vendredi, comme les Grecs  
 » le recommandent. Vous êtes libre de recevoir la commu-  
 » nion tous les jours en Carême; mais on ne doit point aller  
 » à la chasse, ni jouer, ni s'entretenir de vains discours, ni  
 » assister aux représentations des bateleurs, pendant ce  
 » temps de pénitence; il ne faut point donner de festins, ni  
 » assister à des noces; et les gens mariés doivent vivre dans  
 » la continence. Nous laissons à la disposition des prêtres le



» soin d'imposer une pénitence aux époux qui auront suc-  
 » combé aux désirs de la chair.

» On peut faire la guerre en Carême, mais seulement pour  
 » repousser un ennemi.

» Il est permis de manger toutes sortes d'animaux, sans  
 » s'arrêter aux distinctions de l'ancienne loi; et les laïques,  
 » comme les clercs, peuvent bénir la table avant le repas,  
 » par le signe de la croix. La coutume de l'Église est de ne  
 » point manger avant neuf heures du matin; et un chrétien  
 » ne doit pas toucher au gibier abattu par un païen.

» L'usage romain pour les mariages ordonne que le con-  
 » trat et les conventions entre les époux auront lieu après les  
 » fiançailles; ensuite ils font leurs offrandes à l'Église par  
 » les mains du prêtre, et reçoivent la bénédiction nuptiale,  
 » et le voile pour les vierges qui se marient pour la première  
 » fois; enfin on leur pose sur la tête des couronnes de  
 » fleurs qui sont conservées dans la basilique. Toutes ces  
 » cérémonies ne sont pas essentielles pour la validité du ma-  
 » riage, et la consécration des lois séculières est seule rigou-  
 » reusement exigée.

» Celui qui a deux femmes doit garder la première, répu-  
 » dier la seconde, et faire pénitence pour le passé. Les gens  
 » mariés doivent observer la continence les jours de fêtes et  
 » les dimanches seulement: lorsqu'une mère nourrit son en-  
 » fant elle peut entrer dans l'église après ses couches; mais  
 » elle doit en être chassée si elle confie l'allaitement de son  
 » enfant à des femmes mercenaires.

» Avant de déclarer la guerre à vos ennemis, vous devez  
 » assister au sacrifice de la messe, et faire de riches offrandes

» aux églises: et je vous ordonne de prendre pour enseigne  
 » militaire, à la place de la queue de cheval qui vous sert  
 » d'étendard, la sainte croix de Jésus-Christ. Nous vous dé-  
 » fendons également de former aucune alliance avec les infi-  
 » dèles; et pour conclure des traités, à l'avenir, vous ferez  
 » jurer sur l'Évangile et non sur l'épée.

» Quant à la nomination d'un patriarche dans vos contrées,  
 » nous ne pouvons rien décider avant le retour des légats  
 » que nous vous adressons. Cependant nous vous donnons  
 » maintenant un évêque, et plus tard nous lui accorderons  
 » les privilèges d'archevêque: alors, il pourra établir des  
 » prélats qui auront recours à lui pour les grandes affaires;  
 » et après sa mort nous désignerons son successeur, qui  
 » pourra être consacré sans être obligé de venir à Rome.»

Nicolas fit partir en effet, avec les ambassadeurs bulgares,  
 trois légats qui devaient se rendre à Constantinople; Donnat,  
 évêque d'Ostie; Léon, prêtre du titre de Saint-Laurent; et  
 Marin, diacre de l'Église romaine: il leur remit des lettres  
 pour Michel III et pour les évêques grecs.

Dans la lettre adressée à l'empereur, le pontife s'exprime  
 en ces termes: « Vous déclarez que malgré nos anathèmes,  
 » Photius gardera le siège de Constantinople et la communion  
 » de l'Église d'Orient, et que par nos violences nous ne fe-  
 » rons qu'aggraver la condition d'Ignace, patriarche déposé.  
 » Nous pensons, au contraire, que les chrétiens de votre em-  
 » pire n'oublieront pas les canons de Nicée, qui défendent de  
 » communiquer avec les excommuniés, et nous espérons  
 » qu'un membre séparé du corps des fidèles ne vivra pas de  
 » longues années. Nous avons accompli notre devoir, et nos

» actes ne doivent pas être censurés par vous; le jugement  
 » en est à Dieu; et le Saint-Esprit ayant parlé par notre bou-  
 » che, ceux qu'il a condamnés restent flétris à jamais. Souve-  
 » nez-vous donc que Simon le magicien fut abattu par saint  
 » Pierre; Acace de Constantinople par le pape Félix; et An-  
 » thime par le pontife Agapet, malgré la volonté des princes!  
 » Nous avons reçu, l'année dernière, un écrit rempli d'in-  
 » jures et de blasphèmes; celui qui l'a composé en votre nom  
 » semble avoir trempé sa plume dans le venin du serpent,  
 » pour faire un outrage plus cruel à notre dignité; nous vous  
 » exhortons à faire brûler publiquement cet infâme libelle,  
 » afin de vous justifier de l'avoir souscrit de votre main avec  
 » le cinabre. Autrement sachez qu'en plein concile nous l'a-  
 » nathématiserons; que nous le ferons attacher à un poteau  
 » sur le parvis de notre palais, et que nous le livrerons aux  
 » flammes devant les pèlerins de toutes les nations qui vien-  
 » nent visiter le tombeau de saint Pierre. »

Après avoir terminé leur mission en Bulgarie, les légats se dirigèrent vers Constantinople; mais en mettant le pied sur le territoire grec, ils furent arrêtés par des soldats, conduits sous bonne escorte devant le prince, sans avoir pu communiquer avec personne: Michel ayant pris connaissance de leurs lettres, entra en grande fureur; il ordonna à l'un de ses officiers de les frapper au visage et les chassa de sa présence. Ceux-ci retournèrent aussitôt en Bulgarie, où ils avaient été accueillis avec une grande distinction; Paul et Formose convertirent et baptisèrent un grand nombre de Bulgares; et le roi, entraîné par leurs prédications, fit expulser de son royaume les missionnaires des autres nations. Bo-

goris envoya même une seconde ambassade à Rome pour demander au pontife que l'évêque Formose obtînt le titre de métropolitain des Bulgares.

Ce succès était une faible compensation pour le saint-père, qui avait conservé l'espoir de soulever tout l'Orient contre l'empereur; car Photius, instruit des progrès du clergé latin dans la Bulgarie, et ayant appris que les légats du pape avaient fait jeter dans la boue le saint chrême qui avait été consacré par lui, résolut de se venger de ses ennemis. Il assembla un concile œcuménique qui fut présidé par les empereurs Michel et Basile, et auquel assistèrent les légats des trois sièges patriarcaux d'Orient, le sénat et un grand nombre d'évêques, d'abbés et de moines; Nicolas, accusé devant les Pères de crimes et d'assassinats, fut déposé du pontificat et anathématisé: on prononça également une sentence d'excommunication contre tous ceux qui communiqueraient avec lui.

Photius, qui dirigeait les décisions de l'assemblée, désirant mettre l'empereur Louis dans ses intérêts, le fit déclarer souverain d'Italie, avec le titre de Basileus, et lui fit porter les actes du concile par des ambassadeurs qui devaient offrir de magnifiques présents à la princesse Ingelberge, sa femme. Dans leurs lettres, les Pères suppliaient le prince de faire chasser de Rome l'infâme Nicolas, qu'ils appelaient sacrilège, simoniaque, meurtrier et sodomite.

Le patriarche envoya ensuite aux prélats orientaux une circulaire dans laquelle il s'exprimait ainsi sur l'Église latine: « Les hérésies s'éteignaient, et la foi se répandait de la » ville impériale sur les nations infidèles; les Arméniens

» avaient quitté le schisme des jacobites pour se réunir à  
 » l'Église, et les Bulgares avaient renoncé aux superstitions  
 » païennes pour embrasser la foi évangélique; mais bientôt  
 » des hommes sortis des ténèbres de l'Occident sont venus  
 » rétablir les erreurs des schismatiques et corrompre la pu-  
 » reté orthodoxe des nouveaux peuples convertis.

» Ces prêtres hérétiques recommandent de jeûner les sa-  
 » medis; ils retranchent la première semaine du Carême en  
 » permettant de manger du laitage; ils condamnent les prê-  
 » tres engagés dans de légitimes mariages, et tolèrent la dé-  
 » bauche et la corruption du clergé; ils administrent plu-  
 » sieurs fois l'onction du saint chrême; enfin, dans l'excès  
 » de leur impiété, ils osent ajouter de nouvelles paroles au  
 » symbole sacré autorisé par tous les conciles. Ils affirment  
 » que le Saint-Esprit ne procède pas du Père seul, mais qu'il  
 » procède du Père et du Fils; ils admettent ainsi deux prin-  
 » cipes dans la Trinité, et confondent les propriétés distinctes  
 » des personnes divines! dogme impie qui est contraire à  
 » l'Évangile et à toutes les décisions des Pères!

» En apprenant quelles étaient les erreurs abominables  
 » qu'ils répandaient chez les Bulgares, nos entrailles ont été  
 » émues, comme celles d'un père qui voit ses enfants déchirés  
 » par des bêtes cruelles, et nous avons résolu de ne prendre  
 » aucun repos que nous n'ayons arraché ces nouveaux chré-  
 » tiens à l'exécrable influence du pape Nicolas. Nous avons  
 » donc condamné dans un concile ce ministre de l'Ante-  
 » christ, ainsi que tous les abominables prêtres qui le secon-  
 » dent pour répandre ses doctrines infâmes. Nous vous don-  
 » nons connaissance de tous ces forfaits, mes frères, afin que

» vous concouriez avec nous à l'exécution de la sentence  
 » prononcée contre les Romains; et avec votre secours, nous  
 » espérons ramener bientôt les Bulgares à la foi qu'ils avaient  
 » reçue de nous, et leur donner un patriarche grec.

» Nous avons reçu d'Italie une lettre synodale remplie de  
 » plaintes contre le pape; les prélats de cette contrée nous  
 » conjurent de ne pas les abandonner à la tyrannie de cet  
 » homme impur. Déjà nous avons été imploré par les évê-  
 » ques Basile et Zozime, et par le vénérable Métrophane,  
 » pour venir au secours de l'Église; mais depuis quelques  
 » mois les plaintes des clercs et des laïques d'Occident sont  
 » devenues plus énergiques et plus fréquentes que jamais;  
 » tous nous supplient de renverser du trône pontifical le Sa-  
 » tan qui est couronné de la tiare. »

Pendant que le saint-père était excommunié à Constanti-  
 nople, Ségilon, évêque de Sens, et Adon, prélat de Vienne,  
 se rendaient à Rome pour remettre à Nicolas les lettres de  
 Thietberge, qui déclarait renoncer de son plein gré à la di-  
 gnité royale, et consentir à une séparation avec Lothaire,  
 pour terminer ses jours dans une sainte retraite: elle recon-  
 naissait que son mariage avec le roi de Lorraine devait être  
 déclaré nul pour cause de stérilité, et que Waldrade était  
 l'épouse légitime du prince.

Nicolas fit cette réponse à la reine: « Le témoignage que  
 » vous rendez de Waldrade ne saurait être utile à cette femme  
 » criminelle; lors même que vous n'existeriez plus, Waldrade  
 » ne sera jamais l'épouse de Lothaire, parce que telle est  
 » notre volonté. Nous vous défendons de venir auprès de  
 » nous, non-seulement à cause du peu de sûreté des routes,

» mais encore parce qu'il serait criminel d'abandonner la  
 » couche royale à l'adultère. Votre stérilité ne vient pas de  
 » vous, mais de l'injustice du prince, qui dédaigne de remplir  
 » ses devoirs d'époux; votre union ne peut donc être brisée  
 » pour une faute dont lui seul est coupable.

» Ainsi ne travaillez plus à une séparation que nous n'au-  
 » toriserons jamais, quels que soient les indignes traitements  
 » que le roi de Lorraine vous fasse subir; d'ailleurs il vaut  
 » mieux recevoir la mort des mains d'un autre que de tuer  
 » votre âme, et il est préférable de souffrir un glorieux mar-  
 » tyre pour la vérité, plutôt que de vivre par un mensonge.  
 » Nous ne recevons point une confession qui est arrachée  
 » par la violence; autrement les maris obligeraient leurs  
 » femmes par de mauvais traitements à déclarer que leur  
 » union n'est pas légitime, ou qu'elles ont commis un crime  
 » capital qui nécessite leur répudiation.

» Nous espérons que Lothaire ne s'abandonnera jamais à  
 » de tels excès; car il s'exposerait à perdre lui-même sa  
 » couronne, en attendant aux jours d'une reine qui est pla-  
 » cée sous la protection du saint-siège: si le roi votre mari  
 » exige que vous vous rendiez à Rome, il faut qu'il vous  
 » fasse accompagner par Waldrade, afin qu'elle subisse le  
 » châtement de ses fautes. Vous donnez pour motif d'une  
 » séparation votre désir ardent de conserver la pureté du  
 » corps; mais notre volonté est que vous receviez les em-  
 » brasses de votre mari, à moins que Lothaire ne fasse  
 » un vœu de continence et ne se retire dans un monastère.»

Nicolas écrivit ensuite aux métropolitains de France et de  
 Germanie: « Vous êtes coupables, mes frères, de n'avoir

» pas contraint le roi de Lorraine à montrer plus de condes-  
 » cendance pour nos volontés; et quiconque d'entre vous ne  
 » montrera pas plus de zèle pour exécuter nos ordres rela-  
 » tivement à la reine Thietberge, sera regardé comme fau-  
 » teur de l'adultère et retranché de notre communion.»

Adventius de Metz s'empressa d'instruire le prélat de Ver-  
 dun des dispositions du saint-père par la lettre suivante:  
 « Le pape vient de m'adresser une bulle terrible sur la réso-  
 » lution qu'il a prise contre le roi notre maître. Si la veille  
 » de la fête de la Purification, Lothaire ne quitte pas Wal-  
 » drade, il nous ordonne de lui interdire l'entrée de l'église.  
 » Cette décision, à laquelle nous sommes contraint d'obéir  
 » sous peine de déposition, nous met dans une inquiétude  
 » mortelle; nous vous prions donc d'aller trouver le roi et  
 » de lui représenter le péril qui le menace.

» Nous pensons que le meilleur parti à prendre serait de  
 » lui faire faire un voyage, deux jours avant la fête de la Pu-  
 » rification, à Floriquing, avec trois évêques, pour confesser  
 » ses péchés avec contrition et promesse de se corriger; il  
 » jurerait aussi de se soumettre aux volontés du saint-père,  
 » en présence de ses fidèles serviteurs; et nous pourrions  
 » l'admettre dans la basilique de Saint-Arnoul, où il enten-  
 » drait célébrer une messe solennelle. S'il agit autrement, il  
 » mettra sa couronne en péril, et il attirera sur nos têtes les  
 » foudres de Rome.»

En effet, les partisans de Lothaire redoutaient avec raison  
 que ses oncles ne se prévalussent d'une excommunication  
 prononcée contre lui pour s'emparer de ses états; et Nicolas,  
 qui connaissait l'ambition de la famille des Carlovingiens, re-